



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 028 - 04 - 2022 - Direction Générale Adjointe à la Cohésion Sociale  
Direction Jeunesse/ Caisse des Ecoles

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ÉCOLES DE  
SAINT-BENOIT POUR L'ANNEE 2022

(La Commission Cohésion Sociale qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le  
28 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 29

Représentés ..... 08

Excusés ..... 0

Absents ..... 2

Total des votes .... 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART

Le Maire

P. SELLY



Le Président informe l'Assemblée que la Caisse des Ecoles de la Ville de Saint-Benoît a été instituée en exécution de l'article 15 de la loi sur l'enseignement primaire du 10 avril 1867. Les actions menées par cet établissement public communal ont évolué depuis sa création par la Ville en 1995 mais restent fondamentalement à vocation sociale, éducative et culturelle.

La Caisse des Ecoles de Saint-Benoît poursuit 3 missions essentielles :

1. La mise en œuvre des dispositifs « Programme de Réussite Educative », « Coup de Pouce » et « Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle » afin de favoriser l'égalité des chances des élèves les plus fragiles par un accompagnement ciblé.

2. L'optimisation du personnel d'encadrement et de surveillance des élèves au sein des écoles publiques de la Commune grâce notamment au déploiement des contrats « Parcours Emploi Compétences ».

3. La prise en charge d'une partie des dépenses liées à l'équipement et au fonctionnement des écoles publiques (fournitures scolaires, produits pharmaceutiques, matériels bureautiques et informatiques etc.).

Afin de maintenir ses missions, la Caisse des Ecoles bénéficie chaque année d'une subvention d'équilibre versée par la Ville. Au titre de l'exercice 2022, cette subvention a été évaluée à 819 572,69 €.

Vu la délibération N°089-12-2021 du 04 décembre 2021 de la Ville approuvant le versement d'une avance de subvention de 470 555,00 € à la Caisse des Ecoles pour l'année 2022,

Considérant la délibération N°005-04-2022 du 06 avril 2022 de la Caisse des Ecoles fixant le montant total de ses dépenses de fonctionnement à 1 741 872,78 € et le montant de la subvention d'équilibre de la Ville à 819 572,69 €,

Le Président propose à l'Assemblée :

1. D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 819 572,69 € à la Caisse des Ecoles de Saint-Benoît,

2. D'autoriser l'inscription de ces crédits au budget primitif 2022 de la Ville au chapitre 65 - imputation 657361,

3. De l'autoriser à signer la convention d'attribution de subvention – exercice 2022 au titre du solde à verser à la Caisse des Ecoles soit 349 017,69 €.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

  
**Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20220414-DEL028042022-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2022